



Communiqué de presse

Mardi 14 juin 2005

Rencontre interrégionale

Jean-Yves Le Drian - Jacques Auxiette

mardi 14 juin à La Turballe

Cette rencontre entre Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire et Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, s'inscrit dans le cadre de la coopération interrégionale initiée à Redon le 22 février dernier.

Un certain nombre de décisions ont été prises au cours de réunions animées par les vices-présidents ou présidents de commissions des deux régions.

1 - Transports : attachement partagé sur les grands projets structurants LGV/Notre Dame des Landes et sur les liaisons interrégionales

a) Ligne Grande vitesse - aéroport Notre Dame des Landes

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire réaffirment leur attachement au projet de LGV Ouest, et leur volonté de faire avancer le projet du futur aéroport de Notre Dame des Landes.

Ces deux projets prioritaires en terme d'infrastructures sont portés avec détermination par les deux Régions dans le respect du calendrier et des procédures, pour arriver à une DUP à l'automne 2006.

Les études en cours envisagent des dessertes ferroviaires pour raccorder la Région Bretagne à Notre Dame des Landes.

b) Dessertes ferroviaires interrégionales

Une dizaine de correspondances supplémentaires va être mise en service sur les lignes Nantes-Quimper et Le Mans-Laval-Rennes

A l'image de ce qui a été mis en place en septembre 2004 sur la ligne Nantes-Rennes les deux Régions travaillent à l'harmonisation des abonnements régionaux sur d'autres axes interrégionaux.

c) Trains Corail : l'Etat doit assumer sa mission de service public

Les trains dits Corail sont déficitaires. L'Etat exige de la SNCF d'équilibrer ses comptes, ce qui amène la SNCF, de fait, à supprimer ces trains qui irriguent la France de part en part.

Les Présidents des deux Régions estiment qu'il est inacceptable que le gouvernement n'assure pas sa mission de service public au prétexte que les lignes ne seraient pas rentables. L'Etat est garant de par la loi de l'existence de ces grandes lignes.

L'Etat souhaite que les Régions se substituent à sa carence. De ce fait, les Régions se trouvent face à un coup de force qui laisse les voyageurs sur le quai.

Les Présidents des deux Régions souhaitent que l'expertise comptable de la situation des lignes ferroviaires concernées, co-financée par les régions, serve de base à l'ouverture de négociations avec l'Etat pour :

- 1) garantir la pérennité et la qualité des dessertes
- 2) définir les compensations de l'Etat en cas de transfert aux Régions comme ce fut le cas pour la régionalisation des transports collectifs de voyageurs régionaux.

Ils exigent qu'aucune décision unilatérale de suppression de ligne ne soit prise en 2005.

Enfin, pour assurer la pérennité du service public et garantir un aménagement cohérent du territoire, les Régions Bretagne et Pays de la Loire se déclarent prêtes à demander à l'Etat l'expérimentation de cette compétence avec les régions Poitou-Charentes et Aquitaine.

2 – Développement économique : point d'étape des divers pôles de compétitivité

a) Pôle EMC2 (Ensembles Métalliques et Composites Complexes) :

Une dimension interrégionale réelle est en marche sur ce projet. Les projets existants ou potentiels portant sur les thématiques identifiées (matériaux, process industriels, entreprises élargies, environnement et sécurité) ont fait l'objet d'un recensement large.

Naval militaire : mobilisation de l'établissement de DCN à Lorient.

Automobile : implication de l'union des industriels de l'automobile de l'Ouest. Performance 2010 (avec intégration de leurs dossiers « automobiles-haut de gamme »).

b) Pôle « Images et réseaux »

Ce pôle doit permettre aux industriels, PME et centres de recherche de relever les défis de la convergence entre le secteur des télécommunications et de la télédiffusion. Essentiellement positionné en Bretagne, il associe des acteurs extérieurs avec le potentiel en logiciel de la région Nantaise et celui de Laval. La MEITO a vocation à mobiliser le tissu de PME breton et ligérien sur ce pôle et les Régions renforceront ce volet dans le recadrage de ces missions.

c) Analyse des orientations possibles pour le Pôle Agronomique Ouest (PAO)

Les deux Régions ont la volonté de relancer le PAO sur quelques thématiques structurantes de recherche axées sur des enjeux communs à la Bretagne et aux Pays de la Loire.

3 - Agroalimentaire et mer

Les deux Régions sont d'accord pour repositionner le PAO au cœur de la coopération interrégionale en Recherche et Développement. Les enjeux sont partagés sur l'avenir des politiques européennes.

Un projet de développement de l'IAA, de la production à la transformation est à construire dans l'Ouest, sur une base industrielle forte.

Les deux Régions mettront à profit leur présence conjointe à Bruxelles sur ces deux dossiers importants.

Concernant la mer et plus particulièrement l'économie maritime qui joue un rôle majeur dans nos deux Régions, les coopérations seront renforcées :

- Pêche et cultures marines au travers de l'AGLIA
- Projets communs de recherche et développement au sein du PAO, en particulier sur la valorisation de produits halieutiques
- Nautisme où la participation de la Bretagne au pôle EMC2 est envisagée
- Sécurité maritime avec la structuration de la défense des intérêts des Régions Bretagne et Pays de la Loire dans les procès Erika et Prestige (Ouest Littoral Solidaire)

4) Enseignement supérieur et Recherche

Les Conseils régionaux de la Bretagne et des Pays de la Loire ont examiné les actions communes menées pour favoriser la structuration interrégionale de la recherche et de l'enseignement supérieur.

a) Santé

Ouest-Génopôle :

Les deux Régions se félicitent du succès de ce réseau réunissant 800 chercheurs autour de trois axes scientifiques (mer, agro et santé). La labellisation de Ouest-Génopôle a permis de mobiliser des crédits nationaux spécifiques. Les investissements des plateformes technologiques et leur fonctionnement ont largement été financés par les régions. Aujourd'hui, ces dernières demandent à l'Etat de s'engager de façon pérenne sur le financement du fonctionnement des plateformes. Les régions souhaitent franchir une nouvelle étape dans le développement de ce réseau en impulsant une dynamique de programmes structurants de recherche intéressants l'ensemble des équipes. Un appel à projet sera lancé en ce sens d'ici la fin de l'année.

Cyclotron :

La Région des Pays de la Loire a décidé de l'implantation à Nantes d'un cyclotron, investissement de recherche structurant pour la médecine nucléaire de dimension interrégionale. La Région Bretagne confirme son intérêt pour cet équipement majeur et se déclare prête à s'engager dans un cofinancement aux côtés des autres collectivités en fonction d'une analyse des enjeux possibles pour la recherche en Bretagne.

Cancéropôle Grand Ouest :

Le conseil de surveillance regroupant les élus des 4 Régions (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre et Pays de la Loire), les représentants de l'Etat, les présidents des Universités, directeurs de CHU, La Ligue, l'ARC et l'INCA se réunira pour la première fois le 17 octobre prochain à Orléans. Les Régions Bretagne et Pays de la Loire confirment leur soutien au développement du Cancéropôle à travers le financement de postes d'animation et de projets structurants de recherche. Elles souhaitent lui donner une visibilité européenne en développant des applications thérapeutiques. Les Régions souhaitent faire émerger de nouvelles collaborations sur d'autres thématiques de recherche. Il a été décidé d'une première réunion conjointe des bureaux des CCRRDT à l'automne prochain pour mener une réflexion sur de nouveaux réseaux. Quelques thématiques ont été évoquées : logiciels, mer et littoral, matériaux, sécurité alimentaire et traçabilité.

Une deuxième réunion aura lieu en 2006 sur les Sciences Humaines et Sociales.

b) Enseignement supérieur

Réseau des Universités de l'Ouest (RUOA) :

Les deux Régions reconnaissent l'intérêt du RUOA comme structure de coordination de l'offre de formation. Elles confirment leur soutien à l'édition numérique des presses universitaires du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique, porté par le Service d'Activités Industrielles et Commerciales. Dans cette perspective, elles décident d'instaurer une réunion annuelle conjointe avec le RUOA.

Ecoles de la marine marchande :

Les Régions soulignent l'importance des formations aux métiers de la mer et de la sûreté maritime. Elles mèneront une réflexion conjointe sur l'impact de la loi du 13 août 2004 et favoriseront la complémentarité des 2 écoles.

5 – Culture

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire sont convenues d'aborder l'ensemble des problématiques du champ culturel – de la création artistique à la valorisation du patrimoine à travers une série de rencontres régulièrement programmées.

Elles considèrent comme de dimension interrégionale :

a) Les **enseignements artistiques** dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre et leurs inscriptions dans un schéma interrégional cohérent.

b) Les **écoles supérieures d'art** et leur devenir.

c) La prise en compte des **cultures bretonnes et galloises dans nos Régions**.

d) La mise à l'étude d'un **espace lyrique interrégional** s'appuyant sur une collaboration étroite, voire une mutualisation des moyens des deux opéras de Nantes-Angers et Rennes se traduisant par la diffusion d'œuvres dans différentes villes moyennes des deux Régions.

e) Le **rapprochement à des fins de développement des pôles de culture scientifique et technique** et leur mise en réseau.

f) Les urgences touchant au « **spectacle vivant** » - emploi, diffusion, statuts de la création en région - seront l'objet d'une « **veille commune permanente** ».

Contacts presse :

Virginie PRIOU – Conseil régional des Pays de la Loire ☎ 02.28.20.60.64

Françoise OLIVIER-COUCPEAU – Conseil régional de Bretagne ☎ 02.99.27.13.56